

Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 33 (1948)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraisant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.
Tél. (071) 2.73.81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2.83.90

Un année s'en va, une autre s'en vient

Au seuil de l'an nouveau les Conseils de l'Union, la Direction et le personnel du Bureau central adressent aux lecteurs et aux collaborateurs de notre journal, ainsi qu'aux organes dirigeants et à tous les sociétaires de nos mutualités locales leurs vœux les plus sincères.

A ces vœux s'ajoutent l'expression de leur plus vive gratitude pour les précieux appuis apportés, sur lesquels ils espèrent pouvoir compter à l'avenir encore.

* * *

Dans leurs revues de fin d'année les quotidiens ont établi le bilan général de 1947 qui a été une de ces années de transition dont on ne voit pas très bien encore ce qui en sortira. Restant dans notre cadre, nous nous bornerons à relever ici que pour le mouvement Raiffeisen suisse 1947 a été encore une année de travail particulièrement intense et d'heureux développement. 17 fondations ont eu lieu dans 9 cantons différents, dont pas moins de 9 se trouvent en Suisse romande (Jura bernois 4, Vaud 2, Neuchâtel 1, Genève 1 et Valais 1), 1 au Tessin, 2 en Suisse romanche et 5 en Suisse allemande. L'Union compte ainsi aujourd'hui 855 Caisses Raiffeisen affiliées. Le nombre des sociétaires a aussi augmenté et l'effectif total dépasse certainement 85,000. Le rendement général de l'agriculture ayant diminué du fait de la sécheresse qui a sévi durant l'année, l'épargne n'a malheureusement pas pu se développer au rythme habituel. Les dépôts confiés sont néanmoins en sensible progrès et la somme globale des bilans excédera 800 millions de francs. L'activité de

prêts et crédits a été particulièrement intense et les Caisses ont rendu partout de signalés services à leurs membres. A cette extension constante en largeur, expression de la confiance que la population rurale témoigne à ses institutions d'autofinancement correspond un renforcement important des réserves ainsi que des perfectionnements internes de tous ordres. Des plus réjouissants est également le bilan moral, c'est-à-dire la somme de l'actif spirituel que constituent les bonnes volontés qui restent à l'œuvre dans l'esprit de fraternité voulu par les promoteurs du mouvement. Sur le plan du raiffeisenisme les chiffres ne sont en effet rien s'ils ne sont pas l'expression vivante de la volonté d'entr'aide, de solidarité et de dévouement des adhérents. Deux points particulièrement lumineux ont marqué l'année 1947. Ce fut tout d'abord la manifestation du 2 mars où, en présence du représentant du gouvernement thurgovien, des autorités de l'Union et de la Fédération cantonale les raiffeisenistes ont ranimé la flamme du souvenir de leur pionnier J.-E. Traber en apposant une plaque commémorative sur sa maison natale de Hombourg en Thurgovie. Puis ce fut ensuite le congrès de Montreux des 4-5 mai, où plus de 1400 délégués ont doté les Caisses de nouveaux statuts-type, d'une nouvelle constitution bien harmonisée avec les exigences légales actuelles, enrichie par diverses innovations d'ordre pratique et consacrant à nouveau, accentuant même dans ses définitions le contenu spirituel, la valeur éthique des idées-forces du raiffeisenisme suisse. Ces deux manifestations de foi et de fidélité à l'idéal des promoteurs Raiffeisen et Traber autorisent la confiance en l'avenir et ouvrent à notre

organisation des perspectives d'action toujours plus fécondes en vue du progrès économique et de l'amélioration des conditions d'existence sociales et morales de notre population rurale.

* * *

C'est donc avec espoir et confiance que nous entrons dans la nouvelle année. Elle nous apportera de nouvelles tâches, elle exigera de nous de nouveaux efforts. Nous les accomplirons tous joyeusement, consciencieusement, avec un zèle inlassable, chacun à la place qui lui est dévolue. Les Caisses auront tout d'abord, lors de la prochaine assemblée générale, à se prononcer individuellement sur les nouveaux statuts, qui prendront ensuite force de loi par leur inscription au registre du commerce. En ratifiant à cette occasion la charte adoptée d'enthousiasme à Montreux, chaque Caisse confirmera ainsi individuellement sa volonté de fidélité à l'idéal Raiffeiseniste. Une autre tâche spéciale durant la nouvelle année sera de mener une campagne active en vue de maintenir et développer l'économie et l'épargne, de revaloriser la famille, le village, cellules de base de notre démocratie. Dans le domaine de la distribution du crédit nos Caisses auront certainement à faire face à des prestations accrues. Le marché de l'argent se contracte de plus en plus. Fidèles à leur mission, les Caisses se consacreront dorénavant surtout à l'octroi du crédit d'exploitation dont elles feront bénéficier avant tout leurs bons et fidèles sociétaires. Et par cela et au delà de cela, les Caisses s'employeront à rendre toujours plus vivant dans nos communautés rurales l'esprit de solidarité, d'entr'aide, de concorde qui a nom : *l'esprit de Raiffeisen*. Sx.

1948 Dieu soit céans !

Jadis, quand nos pères se rencontraient pour la première fois, le matin du nouvel-an, ils s'abordaient avec ce salut : « Bon jour, bon an, Dieu soit céans ! » Et moi aussi, je ne trouve pas de paroles qui rendent mieux que celles-là les sentiments de mon cœur, ni qui résument bien tous les vœux que je forme pour le bonheur de tous les bienveillants lecteurs de notre cher « Messager » et de tous les membres de nos Caisse de crédit mutuel.

Une année vient de se terminer qui a eu ses joies et ses peines ; notre agriculture a souffert d'une sécheresse désastreuse. Une autre année est commencée ; sera-t-elle pour nous heureuse ou malheureuse ? Que nous apportera-t-elle, l'épreuve ou la prospérité ? C'est le secret de Dieu ; impossible à nous de le pénétrer, pas plus que de changer le cours de nos destinées.

Aussi bien, n'est-ce pas là ce qui nous importe le plus. L'essentiel, c'est que Dieu soit avec nous et que nous soyons avec Dieu. Dieu sera avec nous si nous voulons bien reconnaître ses droits sur notre vie sociale. En effet, que pourrions-nous faire sans lui ? Il y a longtemps que le roi David l'a dit : « C'est en vain que travaillent ceux qui bâissent la maison, si le Seigneur ne la bâtit pas avec eux ! »

Est-il vraiment nécessaire de redire à des chrétiens que l'autorité de Dieu sur leur activité et sur leur argent est sans limites ?

Nous sommes son œuvre. Non seulement nous l'avons été à notre naissance, dont il fut le premier artisan, mais nous le restons à toute minute. C'est sa main qui, en permanence, nous retient au-dessus de l'abîme du néant, notre demeure originelle, vers laquelle notre être ne cesse d'être ramené par le poids de son infirmité foncière. Incapables d'exister un seul instant sans ce rattachement intime à sa puissance créatrice, nous ne pouvons, en bonne logique, exécuter un seul acte qui ne tienne pas compte de cette perpétuelle dépendance.

Pour nous acquitter d'une telle dette qui ne cesse de se renouveler, il ne peut nous suffire de lui offrir en passant quelques hommages religieux, ainsi qu'on va par intervalle saluer un haut personnage dont on est le subordonné. Nous ne nous débarrasserons pas de nos devoirs envers lui par quelques actes de vertu, comme nous nous mettons en règle avec notre caisse créancière en lui versant périodiquement des acomptes jusqu'à l'extinction de notre dette.

Non, c'est toute notre existence qui

doit se ranger sous le contrôle divin, tout notre être et même, ce qui nous est parfois plus désagréable, tout notre avoir, tous nos biens.

Car notre avoir aussi lui appartient intégralement, jusqu'au dernier centime (Math. V. 26). Cette terre où vous, chers paysans, avez taillé votre part, elle est à lui. Vos domaines ont beau s'enclorent d'une haie impénétrable aux regards voisins ; il a le droit, lui, d'y jeter les yeux et de savoir quel usage vous en faites. Vous vous dites chez vous, vous demandez qu'on vous y laisse la paix : il y est encore plus chez lui, et c'est à lui de vous prescrire de quelle manière il convient de vous y comporter.

Il en est de même de chacune de nos entreprises bancaires, industrielles, commerciales, artisanales et *pour tout l'argent* qui passe entre nos mains. Ce sont bien là sans doute les fruits de notre travail, mais nous les avons recueillis en faisant valoir les ressources d'un sol qui demeure l'héritage inaltérable du Créateur. Dans le *contrat de prêt* qui nous permet d'en utiliser une parcelle à notre profit, Dieu a inséré des clauses qui sauvegardent *le droit de nos frères à en vivre* : charges impérieuses, redevances imprescriptibles, que nous ne pourrions méconnaître sans ruiner notre titre sur ces biens. Son droit de propriétaire éminent une fois nié, comment justifierons-nous le nôtre ?

Qui n'a pas lu les récriminations des occupations d'usines qui semblaient contester à un industriel la possession de ses bâtiments et de leur outillage ? Dans notre façon d'occuper et d'exploiter le domaine dont Dieu nous a concédé l'usage, sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait aucune violation de ses droits, aucune méconnaissance de ses volontés ?

Ce que nous avons à faire de notre fortune, comment nous devons traiter notre prochain, sur quels principes doit s'échafauder notre régime économique, le Christ a pris la peine de venir nous l'enseigner lui-même. Là-dessus, notre intelligence n'est plus libre. Nous ne pouvons régler ces grandes affaires sans tenir compte de la pièce décisive qu'il a versée dans leur dossier ; avant de nous prononcer sur tant de problèmes qui s'y soulèvent, nous sommes obligés de nous instruire de sa pensée pour y conformer la nôtre. *La reddition des comptes* en face du Christ sera inquiétante pour ceux qui viennent affadir ses fortes consignes. Responsables de nos actes devant le *Grand Réviseur*, nous aurions tout autant à répondre de notre inertie. C'est possible, c'est probable même que nos vues et nos goûts personnels soient heurtés. Faisons à une

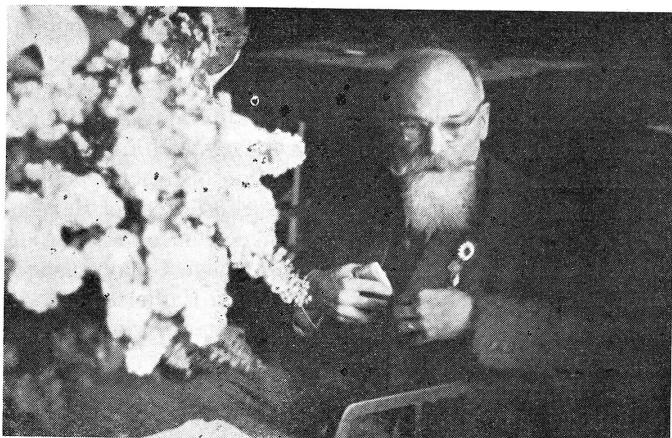
religion instituée par un Dieu d'amour infini l'honneur de croire qu'elle ne peut pas être exactement conforme à nos petites conceptions où se retrouvent, c'est inévitable, la marque de notre infirmité humaine et où se fait parfois sentir un souci étroit de nos intérêts personnels. Le Christ n'est pas mort en croix pour fonder une religion confortable qui ne nous coûterait rien. Il a comparé la sienne à un vin nouveau dont la force généreuse fait éclater les outres vieillies. Le fond de notre nature c'est, à doses diverses, *l'égoïsme : moi d'abord ! Le fond de l'Evangile, c'est le dévouement : fais de ta vie une bonne œuvre à tes frères.* Il va nécessairement nous falloir quelque abnégation pour nous ranger sous cette loi généreuse. On n'en est pas pénétré à fond simplement parce qu'on jette chaque dimanche sur son épaule un manteau de cérémonie où sont brodées en lettres brillantes, de beaux passages du Livre sacré à la manière dont les Juifs portaient, cousus à leur robe, quelques fragments de la Bible ! Non ! Pour être un disciple authentique de ce Maître impérieux, il faut être partout et toujours en tenue d'Evangile, où que l'on aille, quoi que l'on fasse, au travail, à son bureau comme à la prière, en semaine aussi bien que le dimanche. Plus une collectivité, plus un peuple, plus une association comme la nôtre, veut assurer la gérance de ses affaires, plus il est indispensable que ses membres, du plus petit débiteur au plus grand déposant, soient animés d'un vif esprit de fraternité. *Ils ne seront de véritables associés que dans la mesure où ils s'aimeront.* C'est en unissant leurs coeurs encore plus que leurs biens qu'ils pourront organiser non seulement de véritables communautés professionnelles, mais encore un meilleur ordre de choses pour procurer un adoucissement des maux dont la grande foule a souffert et dont elle réclame la fin. Sous la pression de cette consigne évangélique, chaque Raiffeiseniste suisse se montrera favorable à toute mesure bienfaisante pour ses associés et pour l'ensemble de ses frères, même si par contre-coup elle semblait devoir lui être onéreuse. Essayons de penser à ce qui se passerait si tous les Suisses donnaient à leurs voisins l'exemple de la fraternité chrétienne soucieuse de réalisations hardies, adaptées aux besoins de l'heure et capables de dissiper le lourd matérialisme qui étouffe.

Que Dieu soit avec tous les Raiffeisenistes suisses, qu'il bénisse tous leurs projets, dirige leurs actions et soutienne leurs travaux. Dieu soit céans !

V. Raemy.

✚ Auguste Golay

**Caissier de la Caisse Raiffeisen de Molondin,
Président d'honneur de la Fédération vaudoise,
Ancien membre du Comité central de l'Union suisse.**



(Cette photographie a été prise en 1944, lors du congrès de Montreux, à l'occasion de la manifestation spéciale de sympathie et de reconnaissance dont le défunt avait été l'objet de la part de la communauté Raiffeisen suisse)

Auguste Golay, un raiffeiseniste dans toute l'acception du terme, un pionnier de notre cause, n'est plus. Il a été enlevé subitement à la grande affection des siens et de ses nombreux amis le 14 décembre dernier, à l'âge de 74 ans.

Il n'y a pas très longtemps, nous eûmes encore le bonheur de passer une journée avec lui dans sa toujours accueillante demeure de Molondin. Nous l'avions trouvé devant sa table de travail tout encombrée de coupures de journaux et de ses livres préférés, auteurs anciens et modernes de la pensée chrétienne. Il était alors encore en assez bonne santé, sa vitalité était grande, alerte son esprit et rien ne laissait soupçonner un si brusque départ. Et tout dernièrement même, il nous écrivait pour nous fixer un nouveau rendez-vous, aux fins de discuter certains problèmes qui le préoccupaient. Hélas, ce rendez-vous n'aura pas lieu. Auguste Golay n'est plus...

Originaire de la Vallée de Joux, Auguste Golay est né à l'Orient (commune du Chenit) le 4 mars 1873. Après avoir suivi les écoles primaires du Sentier, il fréquenta pendant deux ans les écoles secondaires de Bâle, puis l'Ecole normale de Lausanne de 1888 à 1891, où il obtint son brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Après un stage de quelques mois à l'Agence de la Banque cantonale vaudoise du Sentier, il fut nommé instituteur à Molondin, où il enseigna de 1891 à 1919. A côté de son activité de militant raiffeiseniste, sur laquelle nous reviendrons encore

tout spécialement, il fut durant de nombreuses années président du Conseil général de Molondin et membre du Conseil de paroisse.

L'homme

Auguste Golay était un homme de haute culture, avide de puiser à toutes les sources du savoir. Il était sensible aux beautés naturelles comme aux enchantements de l'esprit. Le cœur, l'intelligence et le caractère réalisaient en lui un étonnant équilibre. Son extrême modestie touchant à l'humilité, sa sérénité aménité, son esprit conciliant, sa bienveillance innée, la douce et paternelle autorité qui se dégageait de sa personne lui gagnaient tout naturellement les sympathies et le respect. Sa vie et sa carrière furent toutes de rectitude et de sagesse. Il fut un époux parfait et un bon père, sa famille étant pour lui le refuge où s'épanouissait pleinement sa vie personnelle. Auguste Golay était un penseur, un penseur chrétien. Il se plaisait à méditer sur les problèmes d'humanité ; rien de ce qui était humain, social, ne lui était indifférent ou étranger et tous ses actes étaient inspirés de l'esprit évangélique, de l'amour de Dieu et du prochain. Il était un protagoniste de l'initiative privée, de l'effort personnel et de l'entraide coopérative, et considérait que le rôle de l'Etat devait se borner à coordonner ces éléments, à aider les individus à s'affirmer par leurs propres forces. Bien qu'il n'ait jamais fait de politique active, Auguste Golay était par atavisme et conviction personnelle

un disciple ardent de l'école libérale chrétienne, tout pénétré de la philosophie des Vinet, Secretan, Philippe Bridel. Homme d'élite, patriote sincère et ardent, il devait tout naturellement s'enthousiasmer pour l'œuvre de Raiffeisen qui répondait à ses propres convictions et aspirations et lorsque la maladie l'obligea à quitter l'enseignement il devait en faire un des grands buts de son existence.

Le caissier de la Caisse Raiffeisen de Molondin

En 1908 se fondait la Caisse Raiffeisen de Molondin, l'une des premières du canton de Vaud. Auguste Golay en fut nommé caissier, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. Il aimait à rappeler les péripéties de cette fondation, les premières difficultés qu'il fallut surmonter et surtout les relations personnelles et les discussions qu'il eut alors avec le curé Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse, duquel il avait gardé une forte impression. Pendant près de 40 ans, avec compétence, zèle et un dévouement inaltérable il servit la communauté, conseillant, guidant, aidant tous ceux qui s'adressaient à la Caisse. Il fut non seulement un caissier et un comptable exact et minutieux, mais encore un gérant consciencieux, impartial et toujours juste. Aussi sa Caisse, dont il avait fait en quelque sorte son œuvre, était-elle administrée de façon modèle. Il se réjouissait de la voir prospérer et augmenter constamment les chiffres de ses comptes et de son bilan. Il s'en réjouissait non pas pour s'enorgueillir mais uniquement parce que les progrès ainsi réalisés permettaient à l'institution de rendre toujours plus de services et de devenir de plus en plus un facteur de progrès économique et moral, non seulement en accordant des conditions favorables, en offrant des facilités et des avantages toujours plus grands, mais aussi en encourageant l'épargne, en habituant à un emploi judicieux du crédit et à la ponctualité dans les paiements, en fortifiant chez ses membres la volonté de faire honneur à leurs affaires, et en développant au sein de la population entière le sentiment de la solidarité avec la confiance et l'esprit d'entente et la concorde. Toute l'activité de caissier d'Auguste Golay a été dirigée vers cet idéal et il a admirablement réussi. La Caisse de Molondin qui compte aujourd'hui 135 sociétaires avec un bilan de Fr. 1,850,000 et Fr. 103,000 de réserves a rendu d'inappréciables ser-

vices à ses membres et à la population. Aussi les raiffeisenistes de Molondin lui garderont-ils un souvenir durable et reconnaissant.

Le président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

L'activité d'Auguste Golay devait rapidement déborder du cadre local. En 1911, lorsque les Caisses vaudoises qui existaient alors sentirent le besoin de se rapprocher les unes des autres et fondèrent une Fédération cantonale, Auguste Golay fut tout naturellement appelé à faire partie du comité en qualité de secrétaire. Lors du schisme qui intervint au sein des Caisses vaudoises, en 1925, Golay fut l'un des principaux protagonistes de l'affiliation de toutes les Caisses à l'Union suisse. En 1928, l'assemblée des délégués l'appelait à la présidence de la Fédération des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, fonction qu'il remplit avec une haute distinction et un grand dévouement jusqu'en 1944 où la présidence d'honneur lui fut décernée. Sous sa régie, l'activité de la Fédération fut très étendue et exerça une influence heureuse sur le mouvement raiffeiseniste dans le canton. Auguste Golay se fit toujours une haute conception de sa tâche et fut un président excessivement actif. Il se dépensa sans compter, par la parole et la plume, pour vulgariser les idées de Raiffeisen. Il fit de nombreuses conférences d'orientation dans le canton, assista à plusieurs assemblées de fondation et nombre de Caisses sont nées de son initiative. Il assistait également toujours aux assemblées jubilaires des anciennes Caisses et se réjouissait sincèrement des succès obtenus. Sous sa présidence sereine et cordiale les séances de comité étaient fructueuses et les assemblées de délégués de la Fédération devinrent de véritables démonstrations du dynamisme du raiffeisenisme vaudois. Les rapports qu'il présentait à ces occasions au nom du Comité, rapports toujours riches de forme et de contenu, suscitaient toujours un vif intérêt, car il ne se bornait pas à commenter sèchement les questions administratives mais il se prononçait avec une grande franchise et une haute élévation de vue sur les problèmes économiques et sociaux de l'heure, fixant des consignes en rappelant constamment le but à atteindre. Il prit l'initiative d'organiser des cours pour caissiers ainsi que des journées régionales d'étude et d'administration qu'il animait de sa flamme en payant chaque fois lui-même de sa personne par

des conférences. Il intervint également en maintes circonstances avec énergie pour la défense des intérêts du mouvement. Il veillait toujours jalousement à conserver l'indépendance de la Fédération et des Caisses fédérées qu'il voulait toujours au dessus des contingences confessionnelles, politiques ou autres et absolument libres de toute ingérence du dehors, qu'elles viennent de l'Etat ou de toute autre organisation économique ou sociale. Auguste Golay a ainsi bien mérité du raiffeisenisme vaudois et son nom est inscrit à jamais en lettres d'or, dans les annales de la Fédération.

Le membre du Comité directeur de l'Union Raiffeisen Suisse

Considérable a été également l'influence d'Auguste Golay sur le plan national. Dès 1909, il assista régulièrement comme délégué aux assemblées générales de l'Union suisse et en 1921, lors du Congrès de Baden, il était appelé à faire partie du Comité central de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, charge qu'il conserva jusqu'en 1944. Grâce à son jugement clair, à son impartialité, à sa riche expérience et à sa connaissance profonde des problèmes raiffeisenistes, Auguste Golay devint rapidement un membre influent de l'exécutif de l'Union suisse. Ses avis étaient très écoutés, car il ne se prononçait jamais à la légère mais seulement après mûres étude et réflexion. Il a toujours rempli son mandat avec un zèle exemplaire et une haute conscience. Au cours de ses 23 ans d'activité il n'a manqué aucune séance, bien que ces dernières réclamaient souvent de lui de longs déplacements et de gros sacrifices de temps. Il a toujours dignement représenté et défendu au sein des organes centraux l'esprit, le caractère et les légitimes intérêts romands. Auguste Golay était un fédéraliste convaincu, mais son fédéralisme n'était nullement négatif. Il n'était pas le romand qui voit une défense dans le repli sur soi-même ; au contraire il cherchait à établir et à développer l'union confédérale, la collaboration large et compréhensive sur le plan national ; il cherchait les contacts personnels avec ses collègues et les raiffeisenistes de la Suisse alémanique et il était de ce fait particulièrement estimé et apprécié. Il a rempli ainsi avec un remarquable succès à l'Union suisse une délicate mission comme trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, mission qu'il considérait comme un acte de fraternité confédérale, comme une véritable action patriotique. Importante a été aussi son influence

sur le Bureau central de l'Union, où il s'est toujours employé à stimuler auprès du personnel la compréhension pour la mentalité romande et à infuser en particulier l'amour de la langue française et le respect de la correction grammaticale comme du jet de la pensée. Auguste Golay a fonctionné pendant plusieurs années comme traducteur et rapporteur français aux congrès de l'Union. Ce fut également lui qui présenta en adaptation française le mémoire historique publié par l'Union en 1928, à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'existence. Par sa féconde activité Auguste Golay a ainsi bien mérité de l'Union Raiffeisen suisse. Son souvenir y restera vivant. Aussi, lorsqu'il donna sa démission, en 1944, lors du Congrès de Montreux, avait-il été déjà l'objet d'une touchante manifestation de sympathie, d'estime et de reconnaissance de la part de la communauté raiffeiseniste suisse.

* * *

Auguste Golay avait placé très haut son idéal raiffeiseniste. « Nous devons faire de nos Caisses de crédit mutuel, écrivait-il, des foyers de fraternité chrétienne, en y introduisant ce ferment de vie spirituelle qu'est l'amour du prochain qui doit réfréner l'égoïsme, subordonner l'intérêt personnel au bien commun, en suscitant des actes de dévouement, de désintéressement, de solidarité qui contribuent à assurer la primauté des valeurs spirituelles sur celles qui ne sont que temporelles. Si dans une Caisse un grand nombre de sociétaires restent indifférents à son égard, s'ils ne la considèrent que comme un établissement bancaire, s'ils ne se soucient pas du rôle social et moral qu'elle doit remplir dans son milieu ou s'ils ne voient que les profits matériels ou les avantages économiques immédiats qu'ils peuvent en tirer personnellement, il est évident que le bilan moral de cette Caisse sera bien faible ; tandis que si, au contraire, c'est l'esprit de collaboration, d'entraide, de subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général qui règne entre ses membres, on peut être certain que son bilan moral sera très élevé, même si son bilan financier ne comporte pas des chiffres atteignant le million et qu'elle remplira bien sa mission dans la localité qui a le bonheur de la posséder. » Cet idéal, Auguste Golay s'est toujours efforcé de le réaliser dans toutes ses activités, tant sur le plan local que cantonal et fédéral. Un de ses plus grands mérites est d'avoir toujours été un gar-

dien fidèle de l'idée Raiffeisen dans sa conception la plus pure et la plus noble. Il rappelait à toutes occasions les principes fondamentaux raiffeisenistes et les défendait envers et contre tout avec intransigeance et sans compromis. Il le faisait en homme de caractère, par conviction intime et par esprit de discipline. «Pour que le travail de nos dirigeants soit toujours plus fructueux, écrivait-il, nous les exhortons à rester fidèles aux principes de Raiffeisen et à travailler toujours en vue du bien commun sous le regard de Dieu. C'est ainsi que nos petits établissements financiers pourront continuer à prospérer, à se développer, à remplir leur rôle d'utilité publique et à rendre toujours plus de services à la communauté. Nous devons nous efforcer de réaliser toujours mieux l'idéal de Raiffeisen fondé sur des valeurs immuables et éternelles en faisant de nos institutions de véritables foyers de fraternité chrétienne.»

Auguste Golay n'est plus, mais son esprit survivra à jamais dans son œuvre et sa fidélité inébranlable à l'idéal de Raiffeisen restera toujours un exemple pour nous. Puisse aussi le sillon profond de ses activités constructives et génératrices et son souci de l'avenir du mouvement raiffeiseniste servir de guide à la génération montante et le grain qu'il a si généreusement semé donner une moisson ample et bénie.

Auguste Golay part en ne laissant que des regrets. Nous garderons à sa mémoire un souvenir de pieuse reconnaissance. Nous exprimons à son épouse, à ses enfants, à sa famille l'expression de notre douleureuse sympathie et toute notre tristesse.

s.

On nous écrit encore de Molondin :

La Caisse de Molondin en deuil

Mercredi 18 décembre le petit cimetière de Molondin recevait la dépouille de M. **Auguste Golay** son vénéré caissier, accompagnée de sa famille, des membres de la Caisse et de quelques amis. Les vœux de modestie du défunt étaient ainsi réalisés.

Nommé instituteur à Molondin, il obtint plus tard le brevet primaire supérieur. Il était de ces volées d'instituteurs pour qui la vie a une vocation et non seulement un salaire. Le sillon tracé dans son village et sa paroisse restera un exemple aux générations futures. Tout ce qui touchait à la charité chrétienne l'intéressait. Plus tard il quitta l'enseignement pour se vouer tout entier à l'œuvre de Raiffeisen. Nous ne parlerons pas de son activité sur le plan cantonal et Suisse, des voix plus autorisées que la nôtre le feront.

En ce qui concerne notre Caisse, ce fut l'un des pionniers de la première heure. Nommé caissier à sa fondation, entré en fonction le 1er février 1908, il avait décidé de terminer les comptes de l'exercice en cours et ses 40 ans d'activité comme tel avant de remettre ses fonctions à des forces plus jeunes. La destinée en a décidé autrement, et c'est en pleine activité, des

suites d'une attaque, après quatre jours de maladie, qu'il devait nous quitter. Nombreux sont ceux qui ont bénéficié de sa grande intelligence et de ses conseils déintéressés.

Il a voulu que ses funérailles fussent simples et modestes comme sa vie. Les fleurs, il les aimait. Un bouquet de roses de son épouse, c'est tout. Constamment penché sur les biographies de F.-G. Raiffeisen, du vénéré curé Traber, admirateur du pasteur Rochat. Les principes de ces bienfaiteurs étaient immuables chez lui. Les évolutions sociales de notre époque le surpassaient, nous le comprenons. Jamais nous ne l'avons entendu prononcer une parole amère à l'égard de ses semblables. La semaine avant sa mort il avait encore acheté un dictionnaire italien pour traduire les communications des Caisse tessinoises au « Messager ».

A ceux qui ont eu le bonheur de le connaître nous ne saurions mieux faire que de les renvoyer à lire son dernier article paru dans le « Messager » de septembre. Ainsi faisant nous avons la certitude de lui rendre le plus pieux des hommages. Par ce « Messager » qu'il aimait, — il aurait voulu que chaque membre le lise, — nous voulons dire à la grande famille Raiffeisen suisse qu'elle vient de perdre l'un de ses meilleurs membres.

H. V.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

Dans nos dernières chroniques nous avons relevé depuis longtemps les symptômes évidents d'un resserrement du marché de l'argent. Rappelons la baisse des fonds publics, quoique la Confédération ait renoncé à émettre un emprunt l'automne dernier et quoiqu'elle ait procédé à d'importants remboursements aux mois d'avril, de septembre et d'octobre. On a aussi constaté de plus fortes demandes de crédit à la Banque nationale. Enfin nous avons vu que dans la plupart des banques, et dans nombre de Caisse Raiffeisen aussi, l'afflux de dépôts s'est considérablement ralenti et que d'une manière générale la formation de capitaux est aujourd'hui inférieure aux nouveaux besoins de fonds. D'une part, la formation de capitaux d'épargne est assez faible, si l'on tient compte de l'augmentation des revenus nominaux. C'est ce que montre notamment la modeste avance de l'ensemble des dépôts de placements confiés aux banques cantonales. Il est vrai que l'épargne prend de plus en plus la forme de souscriptions de polices d'assurance, de contribution à des Caisse de retraite, sans oublier l'assurance vieillesse. D'autre part et surtout, les acquisitions et constructions qui avaient dû être différées pendant la guerre exigent présentement d'importants capitaux. Le resserrement du marché de l'argent et l'évolution des taux d'intérêts qui se manifestent actuellement ne résultent donc pas d'une psychose passagère mais correspondent

bien à une nouvelle situation réelle. Absstraction faite des variations saisonnières, telle que la détente qui se produit généralement chaque début d'année, on peut admettre que les taux d'intérêts ne reviendront pas en arrière ; économiquement il n'est même pas exclu qu'ils ne montent encore.

Quelle orientation les taux d'intérêts prendront-ils au cours de la nouvelle année ? Un changement interviendra-t-il dans le secteur bancaire au 1er janvier déjà ? Les banques prédominantes ne se prononceront certainement là-dessus qu'après la clôture annuelle. On peut admettre toutefois déjà que de grands changements n'interviendront pas immédiatement. On se bornera sans doute pour l'instant à attirer de nouveaux capitaux contre obligations de caisse en les émettant à plus court terme et en majorant quelque peu le taux, généralement d'un quart pour cent.

Les Caisse Raiffeisen recon sidereront également leur échelle de taux sur la base du résultat de l'exercice et de l'évolution du marché de l'argent au tournant de l'année. Elles pourront se baser dans les grandes lignes sur l'échelle suivante :

Obligations :

3 % à 3 ans de terme

3 1/4 % à 5 ans de terme.

Caisse d'épargne : 2 1/4 % — 2 1/2 %.

Compte courant : 1 — 1 1/4 %.

Pour les prêts hypothécaires de premier rang, le 3 1/4 % sera maintenu encore pour l'instant dans les cantons où il a été généralisé, cela pour les anciennes affaires tout au moins. Pour les prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et les avances sur nantissement de titres on conservera encore le taux de 3 3/4 — 4 %, avec 4 % — 4 1/4 % pour les prêts sur cautions et engagement de bétail.

En tout état de cause, on tiendra bien compte des possibilités effectives et des exigences du bilan, en prévoyant une marge de gain absolument suffisante pour couvrir les frais généraux et assurer un bénéfice normal en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve.

La Fédération neuchâteloise

Les assises annuelles de la Fédération neuchâteloise des Caisse Raiffeisen sont traditionnellement fort revêtues et plus encore animées, témoignage de la vivacité d'esprit des délégués comme aussi de l'enthousiasme qu'ils portent

à la cause qui leur est chère. Quoique parmi les plus jeunes — elle n'a que 10 ans d'activité — cette fédération a conquis brillamment sa place au soleil et fait preuve d'un développement réjouissant.

C'est ce que se sont plu à constater les 67 représentants des 26 Caisse du canton, réunis en assemblée ordinaire à Neuchâtel, le samedi après-midi, 13 décembre, sous la présidence de *M. Pierre Urfer*, vétérinaire à Fontainemelon. Une seule section n'était pas représentée.

Tout fier d'ouvrir la séance devant un si bel auditoire, le président Urfer adresse de chauds souhaits de bienvenue aux délégués et salue spécialement les représentants de l'Union suisse, MM. Heuberger, directeur, et Froidevaux, réviseur. Il fait des vœux pour la prospérité de la Caisse nouvellement créée du Landeron.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, œuvre claire et précise du secrétaire absent, *M. Guyot* (Boudevilliers), est lu par *M. Grandjean* (La Côte-aux-Fées), qui fonctionnera à ce poste par intérim. Puis le bureau est complété par la nomination de 2 scrutateurs, *MM. Gygax* (Chézard-St-Martin) et *Cuche* (Le Pâquier). C'est au tour du trésorier, *M. Perrenoud* (Les Petits-Ponts), de présenter les comptes du ménage interne de la Fédération. Sur la proposition de la section vérificatrice de La Sagne, ces comptes sont approuvés avec remerciements à l'adresse du dévoué argentier. Les comptes de 1948 seront vérifiés par la section de Couvet.

Aux tractandum « Fixation de la cotisation pour 1948 » s'ouvre une large discussion tout empreinte d'un esprit dynamique. En effet, sur cette question viennent se greffer plusieurs problèmes de première importance pour la vie de la Fédération : publicité, propagande, participation à l'exposition du centenaire de la République neuchâteloise, organisation de l'assemblée annuelle dans un cadre plus étendu, cours d'instruction pour dirigeants, etc. A l'unanimité, l'assemblée décide de donner au Comité les moyens matériels de mener à bien le plan de travail établi et, sur la base du budget présenté, fixe la cotisation de base à Fr. 10.— jusqu'à la première centaine de mille francs de bilan, mais à laquelle s'ajoute Fr. 2.— par tranche successive de Fr. 50,000. Au cours des débats, l'assemblée a appris avec satisfaction que la Fédération avait été officiellement invitée par la Société cantonale d'agriculture à participer à l'expo-

sition du « Centenaire ». Ne voilà-t-il pas une excellente occasion de faire valoir les succès enregistrés pendant cette première période décennale et de faire connaître le mouvement Raiffeisen aux communes neuchâteloises qui ne jouissent pas encore de ses bienfaits.

Le rapport d'activité du président est chaque année un morceau de choix, tant par la forme que par le fond. Sans ambiguïté et avec la sincérité qui le caractérise, M. Urfer tire du bilan des chiffres le bilan moral. Retenons-en quelques données et quelques leçons : L'effectif des sociétaires s'est accru de 110 unités pour atteindre le chiffre de 1444. La somme globale des bilans ascende à 9 millions de francs marquant une progression de 1,12 million, soit de 14% sur l'année précédente. A lui seul le volume de l'épargne figure par plus de 6 millions appartenant à 4480 déposants. Les 26 Caisse ont brassé des affaires pour 20 millions. Jetant un coup d'œil sur l'activité particulière des Caisse le rapporteur prodigue quelques conseils et invite les participants à se retrouver constamment dans l'esprit Raiffeisen, esprit de solidarité, de désintéressement et d'amour du prochain dont nous avons un sérieux besoin pour résister à la vague de matérialisme qui déferle sur le monde et empoisonne les relations entre peuples et individus. Et M. Urfer de conclure :

« Avec des Caisse Raiffeisen fortes, moralement surtout, avec des Raiffeisenistes conscients de leurs devoirs, nous pourrons facilement obtenir gain de cause et gagner la sympathie de ceux qui ne nous voient pas encore d'un œil favorable. Pour cela, Messieurs, n'oublions jamais que nos Caisse ont une base chrétienne et ne doivent à aucun prix renier l'esprit de leur fondateur, sous peine de manquer à leur mission. »

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du comité. Par un vote unanime, l'assemblée témoigne sa confiance entière à l'équipe en activité et acclame tout spécialement son président si méritant. Entouré de cette marque toute spontanée d'encouragements, le comité se sent puissamment appuyé dans l'accomplissement d'une tâche délicate dont on attend des réalisations pratiques..

La question du *placement des deniers pupillaires et des fonds communaux* dans les Caisse Raiffeisen est toujours pendante et retient longuement l'attention de l'assemblée. M. le président fait le point de la situation après avoir rappelé les démarches faites auprès du Conseil d'Etat. Les nombreux orateurs

qui interviennent, regrettent l'incompréhension dont on semble faire preuve en haut lieu et la lenteur de l'autorité compétente à se prononcer sur les revendications légitimes des Caisse Raiffeisen. Si la législation cantonale veut se dire progressiste, elle doit tenir compte de l'évolution du droit économique et social. Les dispositions actuelles ne cadrent plus du tout avec les besoins. La gérance des fonds publics ne saurait demeurer l'apanage de quelques grands établissements selon une vieille règle rigide qui n'est plus de saison. A temps nouveaux, besoins nouveaux. Etant donné l'augmentation de prestige de tous les établissements bancaires, aussi bien privés qu'officiels, à l'angle de la loi fédérale sur les banques et les Caisse d'épargne, puis la preuve de la haute valeur et de l'indéniable sécurité des Caisse Raiffeisen, il est absolument légitime que ces dernières puissent recevoir ces placements à l'instar des autres établissements financiers du canton. Elles remplissent toutes les conditions requises à la gérance des fonds pupillaires et communaux. Par une résolution énergique et unanime, l'assemblée appuie vigoureusement les efforts du comité dans ses tractations avec le Conseil d'Etat et demande la discussion pressante de la motion Sausser (La Brévine) déposée à cet effet sur le bureau du Grand Conseil. Confiant dans l'esprit d'équité des hautes autorités cantonales, elle attend l'acte de justice qui doit apporter la solution prompte et satisfaisante au problème.

Après une courte interruption pour une modeste collation, mais pendant laquelle la discussion enthousiaste et objective ne perd pas ses droits, la parole est donnée au représentant de l'Union suisse; *M. le directeur Heuberger* transmet le salut et les sincères félicitations des organes dirigeants de l'Union centrale aux Raiffeisenistes neuchâtelois pour les succès enregistrés. Il dit son merci chaleureux au comité cantonal tout d'abord, puis à tous les militants et collaborateurs qui œuvrent à la tête de nos institutions d'entraide sociale dont il se plaît à mettre en relief la prospérité et la solidarité. Le développement pris par le mouvement en 10 ans d'activité en terre neuchâteloise prouve brillamment le droit à l'existence de ces coopératives d'épargne et de crédit mutuel et plus encore la capacité de nos populations rurales de gérer elles-mêmes et sainement l'argent du village. Les Caisse neuchâteloises justifient

pleinement et méritent par conséquent la confiance de l'Etat dans la gérance des fonds publics. Et M. Heuberger de souhaiter ardemment que satisfaction leur soit ici donnée par le Conseil d'Etat. Elles peuvent en l'occurrence également compter sur l'appui de l'Union suisse. Se réjouissant de l'événement historique du centenaire de la République neuchâteloise, l'orateur se félicite que la Fédération ait l'occasion de prendre part à l'exposition officielle prévue au calendrier des festivités et l'assure que l'Union suisse mettra son concours à sa disposition.

Mais déjà l'heure s'avance et il reste deux questions d'ordre pratique à traiter. M. Heuberger s'en charge encore succinctement mais avec précision. C'est d'abord l'introduction des statuts harmonisés au CO revisé après approbation par l'assemblée générale de chaque Caisse et marche à suivre quant aux formalités légales à remplir auprès du Registre du commerce, dernier délai : 1er juin 1948. Et enfin, orientation sur le marché financier et le taux de l'argent dans la conjoncture actuelle. Nos Caisses ne sauraient se payer le luxe de vivre en marge de la réalité, mais doivent se plier aux conditions générales du marché monétaire dans les limites d'une saine administration. Une importance toute particulière doit être apportée à la question de la liquidité. Chaque Caisse en particulier doit pratiquer une sage politique de crédit, selon ses propres moyens et dans le cadre des dispositions légales visant avant tout à la réalisation de sa mission fondamentale, le crédit d'exploitation.

Puis la discussion générale est ouverte. Elle est des plus nourries. Entre autres intéressantes interventions, notons le bref appel de M. Willy Prestre en faveur de l'organisation coopérative de la paysannerie. La classe la plus saine du pays doit défendre ses positions en mettant en valeur ses propres forces par la coopération sans attendre des remèdes d'ailleurs.

C'est l'ultime moment du départ des trains. M. Urfer, visiblement satisfait, précipite la clôture de cette riche séance. Les délégués ont manifesté un dynamisme encourageant, bien dans la ligne de l'esprit chrétien des principes fondamentaux qui sont à la base de notre charte Raiffeisen. Ils entendent prendre part active, avec toutes les bonnes volontés, à la recherche des fondements d'un ordre communautaire respectueux de la personnalité humaine. Fx.

De tout un peu

* **A propos des stylos à bille.** — Ces stylos, quelle qu'en soit la marque, ne peuvent pas être utilisés pour des inscriptions dans les livres comptables d'une Caisse de crédit mutuel, ni pour établir et signer des actes d'engagement, car la pâte qui tient lieu d'encre n'est pas indélébile comme l'encre ordinaire.

L'organe officiel des officiers d'état civil publie à ce propos une sérieuse mise en garde. La direction de la justice du canton de Neuchâtel en est même venue à interdire l'usage de ces stylos pour les actes d'état civil, cela à la suite d'un incident qui mérite d'être relevé ici. Un officier d'état civil avait procédé à une publication ordinaire de mariage. Au bout de 10 jours, quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'il voulut retirer l'affiche du pilier public, de constater que les inscriptions faites par lui à l'aide d'un de ces stylos avaient complètement disparu. La lumière du jour avait suffi à altérer et à faire disparaître toute trace d'encre !

Il est probable que les tribunaux et les organes administratifs devront s'occuper de ce problème. On peut en effet se figurer les conséquences qui peuvent résulter du fait de la disparition semblable de textes d'actes, documents officiels, ou de signatures sur des actes d'engagement, reconnaissances de dette, etc.

* **Les aventures d'un coffre-fort.** — A la fin du mois de novembre, la papeterie Kammer à Montreux, était cambriolée et un coffre-fort contenant une quinzaine de mille francs enlevé. S'enfuyant dans une auto volée, les délinquants arrivèrent à Fribourg où ils abandonnèrent la voiture qui fut retrouvée. Il y a une quinzaine de jours, c'était au tour du coffre-fort d'être découvert par les bûcherons dans une forêt voisine de Fribourg. Ce fait divers souligne l'importance pour toute Caisse Raiffeisen de posséder un coffre-fort d'un poids suffisant et offrant toute garantie utile contre l'effraction.

Un nouveau Conseiller fédéral romand

Nous saluons la brillante élection au Conseil fédéral de

M. RODOLPHE RUBATTEL et lui présentons les sincères félicitations et les vœux de la communauté raiffeiseniste suisse.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de voir la Suisse romande occuper ainsi de nouveau les deux sièges auxquels elle a légitimement droit dans l'Exécutif de la Confédération. En renouvelant cette tradition, les Chambres fédérales ont accompli un acte de haute sagesse politique.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que le nouvel élu, qui est un frère de M. Alfred Rubattel, membre du Conseil d'administration de l'Union Raiffeisen suisse, est un adepte de notre cause. Il a fait partie de la Caisse de crédit mutuel de Villarzel, son petit village natal de la Broye vaudoise. Et les Raiffeisenistes suisses se souviennent certainement tous encore des paroles d'encou-

rageant qu'il leur a adressées, en son nom et au nom du Gouvernement vaudois, lors du récent congrès de Montreux.

Clôture des comptes annuels pour 1947

Nous rappelons aux organes directeurs et en particulier aux caissiers des Caisses affiliées que, comme d'ordinaire, les comptes annuels doivent être adressés à l'Union avant le

1er mars au plus tard.

Les nouvelles Caisses qui exercent leur activité depuis plus d'un mois sont également tenues d'effectuer la clôture de leurs comptes au 31 décembre 1947.

La remise des comptes annuels à l'Union doit s'effectuer après le contrôle et l'approbation par les deux Conseils mais avant la présentation à l'assemblée générale.

Nous rappelons toutefois que l'Union ne procède à cette occasion qu'à un examen superficiel et seulement formel du bilan, tout en prenant les données utiles pour les publications officielles de l'Union et de la Banque nationale suisse. En conséquence, il appartient aux comités de vérifier si les chiffres portés au bilan correspondent bien aux données des journaux de caisse et des grands-livres. C'est également l'occasion tout indiquée pour le Conseil de surveillance d'effectuer une révision générale, d'examiner l'exploitation des prêts et crédits et de procéder à un contrôle complet des garanties.

Nous invitons MM. les caissiers — en particulier ceux qui sont nouvellement en fonctions — de bien vouloir s'efforcer, dans leur propre intérêt, de boucler eux-mêmes les comptes annuels. Ils y parviendront assez facilement, dans la plupart des cas, avec l'aide du précis de comptabilité. Car c'est en effectuant eux-mêmes le boulement qu'ils s'initieront le mieux à tous les travaux de la comptabilité et qu'ils acquerront l'expérience et la routine qui leur permettront de s'acquitter de leur tâche avec toujours plus d'aisance et de maîtrise.

Publication des comptes et bilan.

Conformément à l'art. 24 du règlement d'exécution de la loi bancaire toutes les banques et caisses doivent publier leurs comptes annuels et leur bilan. Le tableau statistique que l'Union édite chaque année a été admis par la Commission des banques comme moyen officiel de publication au sens de la loi.

Malgré cela, nous recommandons vivement l'impression des comptes et bilan et la remise aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale. L'Union tient des modèles à disposition et donne tous les conseils utiles à cette occasion. Elle se charge aussi de l'impression ou de la photocopie à la machine aux meilleures conditions. Le bilan imprimé ou polygraphié peut être utilisé avantageusement pour la convocation des membres à l'assemblée générale et il peut être remis aussi à des déposants ou à des personnes susceptibles de s'intéresser à la société. C'est un excellent moyen de propagande.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutual

La pagina dei raiffeisenisti della Svizzera italiana

Alla soglia del 1948 !

Un anno ricco di avvenimenti è terminato. Il 1947 è stato per noi raiffeisenisti di particolare importanza.

Una nuova Cassa rurale ha di nuovo arricchito la collana ; la fondazione della *federazione* delle casse rurali ticinesi alla sua volta ha indubbiamente contribuito ad illustrare una pagina d'oro dell'attività raiffeisenista nel Ticino.

L'attività di questa giovane sottoistituzione ha affermato quanto sia vivo l'interesse per questa nuova idea di carattere economico e sociale ad un tempo.

Le singole Casse dal canto loro hanno valorizzato la loro ragion d'esser, aumentando considerevolmente la loro opera e la schiera dei rispettivi sostenitori. In generale quindi il bilancio morale è più che soddisfacente, anzi ottimo.

Molto resta però ancora da fare ; il cammino non sarà per questo meno arduo, ma la vittoria rifulgerà per contro altrettanto più splendente. Troppo sovente s'incontrano ostacoli dovuti per lo più ad egoismo personale ; la inconfondibile lotta politica, non meno evidenti pregiudizi, finiscono per intralciare e temporeggiare la maturanza — irrefrenabile — della buona idea in più vasti campi di attività.

Nel nostro paese, dove nessuno soffre la fame, dove ognuno fu risparmiato dalle atrocità della guerra, non si vuol purtanto riconoscere quanto privilegiata sia la nostra situazione.

Una lotta continua per migliori salari, per una vita più comoda, distrugge — od arrischia di distruggere — la pace sociale.

E non sempre si lascia la parola alla ragione. Manifesti, reclami, dimostrazioni e magari scioperi sembrano esser diventati preferiti agenti di simili pretese !

Solo le modeste Casse rurali, sistema Raiffeisen, lontane da ogni intrigo politico, libere da ogni sentimento capitalistico, mirano ad un unico scopo morale : l'aiuto reciproco, l'amore del prossimo !

Raiffeisenisti ! il materialismo tenta d'invasare ogni cuore, di sopraffare ogni nobile sentimento.

Oggi come non mai i principi di Raiffeisen meritano l'ammirazione ed il rispetto assoluto ; oggi questa idea sociale sà dimostrare che dove esiste l'amore ed il buon senso, la collaborazione è possibile.

Fratellanza, amore e collaborazione

sono quindi i fattori fondamentali per un domani meno ingrato, per un'esistenza meno irta di difficoltà e di disillusioni !

Rifuggendo all'esempio di Raiffeisen e di Traber — tanto per non ricordare che i due promotori — sapremo ritrovare la forza per nuovi sacrifici e far capo così alla via che guida sicuramente al successo progressistico.

Raiffeisenisti ! il compito principale per l'anno nuovo sarà quello di diffondere con entusiasmo questa nostra idea fra i vostri compaesani, quelli del vicinato, della valle. Solo con l'incoraggiamento personale ci tornerà possibile cattivarci l'appoggio di altri sostenitori, animare nuovi promotori ed assicurare la fondazione di nuove Casse !

La nostra indefettibile volontà non dovrà mai cercar soste. L'opera sarà difficile, si dovrà combattere anche moralmente contro ogni sorta di difficoltà. La soddisfazione del lavoro ben fatto, della buona azione varrà meglio di tutto a sempre sorreggerci anche nei momenti meno fortunati.

Con questo voto e con la più ferma speranza, ci è grata quest'occasione per stringere la mano a tutti i nostri associati, a tutti i nostri collaboratori, sostenitori e simpatizzanti, ed augurare

Buon Anno.

E, ancora un volta, è con un sentimento di gratitudine e con buoni voti per tutti coloro che collaborano alla nostra bella opera, che noi entriamo nel nuovo anno !

Possa il 1948 vedere i dirigenti delle nostre istituzioni proseguire il loro compito animati dallo stesso ideale spirito, dalle stesse nobili tradizioni, come nel passato e miranti all'esclusivo bene dei loro soci, della popolazione rurale e del paese intiero.

Di tutto un po'.

Una promessa di sovvenzione non può rappresentare un pegno normale.

La concessione di sovvenzione avviene generalmente a determinate condizioni, sotto riserva cioè che determinati obblighi siano soddisfatti. Una simile dichiarazione di sovvenzione anche se rilasciata per iscritto ed avente carattere ufficiale, non può rappresentare per una Cassa rurale una garanzia sufficiente per la concessione di un prestito o di un credito.

Al massimo potrà essere considerata quale garanzia complementare (accanto ad ipoteca, pegno o fidejussione).

In occasione di concessione di credito di costruzione si potrà accordare l'apertura di una partita — fino al 70 % del preventivo di costruzione al massimo — dietro ipoteca sul terreno e contemporanea costituzione in pegno delle sovvenzioni.

Sostituzione marche di bollo.

Il dipartimento cantonale delle finanze avvisa che, in conformità all'art. 34 del regolamento di applicazione alla legge sul bollo, del 4 maggio 1934, le marche di bollo per **atti ufficiali di cent. 50, di Fr. 1.— e di Fr. 5.— portanti il millesimo 1947 cessano di aver valore col 1 gennaio 1948.**

A contare da questa data tali marche non possono più essere utilizzate e dovranno essere spedite **entro il 31 marzo 1948** al più tardi all'**Ufficio cant. del bollo**, che provvederà alla sostituzione senza spesa al cuna.

Trascorso detto termine non saranno più sostituite.

Chi userà marche da bollo col millesimo scaduto sarà punito con una multa pari a venti volte la tassa di bollo applicabile all'atto.

I fogli di carta bollata e le marche di bollo per fatture e ricevute hanno sempre valore, qualunque sia l'anno di emissione.

Pensieri da meditare !

L'aspirazione alle sole ricchezze terrene non apporterà mai le vere soddisfazioni. Tanto più verrà ammazzato e goduto, altrettanto più grande diventeranno la sete, la mania, l'insaziabilità. In senso completamente contrario agisce invece il compimento del migliore dei comandamenti : l'amore del prossimo.

Colui che lo saprà applicare — senza nucere ai doveri nei confronti dei propri prossimi — saprà realizzare e scoprirvi gioie più ideali e più grandi; la reale soddisfazione d'aver compiuto bene il proprio dovere sarà meglio apprezzata quale ricompensa ben superiore. Simili meriti e simili intime e grandi gioie non si possono mai acquistare con i piaceri terreni !

F. G. Raiffeisen 1887.

Il peggiore dei mali dei nostri tempi va ricercato nello sfacelo dei criteri, con cui si valutano gli obblighi intuitivi dell'esistenza, come pure di quell'imperativo che mira al bene e che trova la sua guida nella sagace e retta coscienza dei grandi ideali. Le soluzioni di problemi tecnici ed economici, alle quali riserviamo in prima linea tempo e forze non possono crearvi la necessaria congiunzione ; anzi esse separano, fanno nascere acute diffidenze, accumulano esche a nuovi conflitti ed a catastrofi.

Nostro compito è dunque di permeare lo spirito nella economia e nella tecnica.

Voi, raiffeisenisti, avete scelta la giusta via in un campo importante. Guardatevi però dal pericolo cui incorrestate valutando il successo del vostro movimento unicamente in base all'accrescente volume delle cifre di milioni.

Tenete costantemente alto l'ideale dei fondatori, ed allora vi tornerà facile trovare sempre nel cuore la bussola che vi imporrà la giusta via per saggiamente risolvere anche i problemi attuali.

Dr Wahlen, 1946.